



Fin de cdd solde tout compte

Par **boisette**, le **01/09/2015** à **12:28**

Bonjour depuis le 8 mai mon contrat et fini
je n ai j amais eu de soldes tout compte et papier pour le chomage
on mz renouveler un cdd sans date de fin car la personne
que je remplace est en cour de licenciment
ma question est
Aurais je du avoir ce solde tout compte? Que
je puisse le réclamer vue que la directrice n a pas l air detre trop preser de poser la question
au siege merci de vos reponse

Par **P.M.**, le **01/09/2015** à **15:45**

Bonjour,
Le solde de tout compte ainsi que l'attestation destinée à Pôle Emploi sont des documents
quérables, il faudrait savoir si vous avez pris contact avec l'employeur pour aller les chercher
ou même envoyé une lettre recommandée avec AR de mise en demeure pour qu'ils vous
soient délivrés...